

# LIVRET D'INFORMATIONS

*Année scolaire 2023-2024*

**CONTACTS :**



02.97.75.13.07

Courriel : [accueil@collegestjulien.com](mailto:accueil@collegestjulien.com)

Site Internet du collège : <https://collegestjulien.com>

# SOMMAIRE

<b>INFORMATIONS DIVERSES</b> .....	3
Organisation générale.....	3
Ouverture des bureaux.....	4
Horaires des cours.....	4
Accueil des parents.....	4
Information des parents.....	4
Matériel scolaire.....	4
Manuels scolaires.....	4
Fournitures scolaires.....	5
Assurance « individuelle accident ».....	5
Sécurité des élèves.....	5
Infirmierie – prise de médicaments.....	6
Absence des élèves.....	6
<b>CHOIX PEDAGOGIQUES ET PROPOSITIONS DE L'ETABLISSEMENT</b> .....	6
Pastorale et formation humaine.....	6
Les enseignements.....	7
Les activités physiques et sportives.....	7
La psallette : parcours musique-étude en 6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> .....	8
Les ateliers pédagogiques.....	8
L'étude du soir.....	8
Un garage à vélos pour les élèves sportifs et éco-citoyens.....	8
Les sorties pédagogiques.....	9
<b>FRAIS SCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE</b> .....	10
Tarifs.....	10
Modalités de règlement - 2 formules de paiement.....	11
Aides aux familles.....	11
<b>DEROULEMENT DE LA RENTREE 2023</b> .....	12
<i>Niveau 6<sup>ème</sup></i> .....	12
<i>Niveau 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup></i> .....	12
<i>Information complémentaire</i> .....	12
<b>Annexe 1 : les transports scolaires</b> .....	14
<b>Annexe 2 : étude du soir - règlement et inscription définitive</b> .....	15

Malestroit, le 12 juillet 2023

Chers Parents,

Nous vous adressons ce livret afin de vous accompagner au mieux dans la préparation de la rentrée scolaire 2023. Vous y trouverez notamment :

- Le déroulement de la rentrée de votre enfant
- Des indications concernant le matériel scolaire (agenda, fournitures scolaires...)
- Une information concernant l'assurance individuelle accident obligatoire
- Les aides aux familles : REST'O collège, bourses de collège, fonds social collégien, fonds restauration et la caisse de solidarité mise en place par l'OGEC.

L'établissement sera fermé du 14 juillet au 15 août inclus. Dès notre retour, si vous avez besoin d'informations complémentaires, nous serons disponibles pour répondre à vos questions.

Nous vous souhaitons de profiter pleinement de cette période estivale en famille.

Le Chef d'Etablissement,  
Madame GUILLAUME Karine



## INFORMATIONS DIVERSES

### Organisation générale

#### *Nombre de classes par niveau*

- Sixième	6 classes	} <b>23 CLASSES</b>
- Cinquième	6 classes	
- Quatrième	6 classes	
- Troisième	5 classes	

Avec un dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

#### *Répartition des fonctions*

- Chef d'établissement Mme GUILLAUME Karine
- Responsable de vie scolaire M. BOUTOUILLET Philippe
- Responsables de niveaux M. LAMOUR Christophe (niveau 6<sup>ème</sup>)  
Mme OLIER Julie (niveau 5<sup>ème</sup>)  
M. DUFOUR David (niveau 4<sup>ème</sup>)  
Mme SERENT Delphine (niveau 3<sup>ème</sup>)
- Adjointe en Pastorale Scolaire Mme GERGAUD Isabelle
- Documentaliste Mme LARSONNEUR Albane
- Comptable Mme LHORO Valérie
- Secrétaire Mme GUILLERMIC Anne
- Assistants d'éducation Mme BEDARD Anne-Philippe - Mme BENAÏS Sabine  
Mme BILLY Anne-Gaëlle – M. BLANCHARD Alexandre
- Restauration M. RUAULT Mikaël (Chef de Cuisine : salarié Convivio)  
Mme LORAND Marie-Thérèse
- Entretien M. COLLEAUX Yohann - Mme BENOIT Martine
- Maintenance informatique Mme PHILIPPO Gwénola
- A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves) Président : Mme LHOPITALIER Marie-Christine
- O.G.E.C. (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Président : M. LE CORRE Patrick
- A.E.P. (Association Propriétaire) Président : M. CAMUS Michel

## Ouverture des bureaux

- Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 7 h 45 à 12 h 15 - de 13 h 15 à 17 h 00.
  - Mercredi de 7 h 45 à 12 h 30 - de 14 h 00 à 16 h 15.
- ➔ **N.B. : Les bureaux seront fermés du 14 juillet 2023 au 15 août 2023 inclus.**

## Horaires des cours

L'accueil est assuré à partir de 7h30 le matin.

Lundi	<b>8 h 10 – 12 h 15</b>	<b>13 h 30 – 16 h 30</b>
Mardi	<b>8 h 10 – 12 h 15</b>	<b>13 h 30 – 16 h 30</b>
Mercredi	<b>8 h 10 – 12 h 15</b>	
Jeudi	<b>8 h 10 – 12 h 15</b>	<b>13 h 30 – 16 h 30</b>
Vendredi	<b>8 h 10 – 12 h 15</b>	<b>13 h 30 – 16 h 30</b>

## Accueil des parents

L'équipe de direction se tient à votre disposition. Vous pouvez contacter le secrétariat pour prendre rendez-vous. Pour rencontrer les professeurs, vous pourrez prendre rendez-vous par l'intermédiaire du carnet de correspondance de votre enfant ou par la messagerie Ecole Directe. Pour les renseignements administratifs : certificats de scolarité, bourses... le secrétariat et la comptabilité sont à votre service.

Nous proposons une réunion de parents pour chaque niveau d'enseignement au cours du mois de septembre. Celle du niveau 6<sup>ème</sup> aura lieu le lundi 11 septembre à 18h30.

## Information des parents

Dès la rentrée, votre enfant recevra son identifiant et mot de passe ECOLE DIRECTE.

En vous connectant via le site du collège et en activant l'alerte messagerie, vous recevrez les informations mises en ligne par le collège directement sur votre boîte personnelle.

Enfin, la partie correspondance du carnet de bord pourra nous permettre de vous adresser d'autres informations, aussi, nous vous recommandons de la consulter régulièrement.

## Matériel scolaire

### *Manuels scolaires*

Tous les élèves recevront leurs livres à la rentrée. Ils sont fournis **gratuitement** et appartiennent à l'établissement. Un état des livres sera fait en début d'année. Ils seront à couvrir et devront être bien entretenus toute l'année. Tous les livres seront codés. Ils seront rendus en bon état à la fin de l'année scolaire. En cas de détérioration de livres, l'établissement exigera le remboursement. Aussi, il est conseillé de disposer d'un cartable suffisamment **rigide** pour que livres et cahiers ne soient pas détériorés.

## Fournitures scolaires

Le **collège** fournit un lot de fournitures.

- Cahiers, feuilles de classeur, blocs-notes et copies seront distribués aux élèves le jour de la rentrée pour un prix défiant toute concurrence. Notez cependant que le collège n'assurera pas le renouvellement des fournitures en cours d'année. Après la rentrée, il se peut que quelques fournitures complémentaires soient demandées par les professeurs.
- Chaque élève recevra un carnet de bord ; il s'agit là d'un document de travail et de liaison entre la communauté éducative et les familles. Tout enseignant ou éducateur pourra consulter ce carnet à tout moment.
- Un rapporteur sera également fourni aux élèves de 6<sup>ème</sup> pour les mathématiques.

### Les élèves devront se munir :

- D'un agenda personnel
- D'une trousse complète
- D'une blouse blanche en coton (physique-chimie et arts plastiques)
- D'écouteurs filaires avec prise jack, dédiés aux cours (pas d'écouteurs bluetooth)
- Pour l'éducation physique et sportive :
  - ➔ Une tenue de sport simple **marquée au nom de l'élève** (maillot, short, chaussures souples...), il est nécessaire qu'un élève puisse se **changer après avoir fait du sport.**
  - ➔ En cours d'année, **pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>**, une tenue de piscine sera demandée (maillot, bonnet, lunettes et serviette).
  - ➔ En cours d'année, une raquette de badminton pourra être demandée à votre enfant. Le collège pourra lui en fournir au prix de 10 €.
  - ➔ **EPS : En cas d'inaptitude ponctuelle n'excédant pas une semaine, nous vous demandons de compléter un billet, page 26 du carnet de bord. Pour une inaptitude plus longue, il faudra nous fournir le certificat médical disponible sur Ecole Directe et sur le site du collège, signé par votre médecin.**

## Assurance « individuelle accident »

Tous les élèves seront couverts par une assurance individuelle accident **souscrite et prise en charge par l'établissement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe.**

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

## Sécurité des élèves

La circulation rue Jean XXIII est difficile le matin à 8h00 et le soir à 16h30. Il vous est demandé :

- De **ne pas stationner** et de **ne pas déposer les enfants le long de la rue Jean XXIII** pour ne pas gêner la circulation des cars.
- De déposer vos enfants au niveau du parking. Vous voudrez bien rentrer sur le parking, en faire le tour, avant que votre enfant ne sorte. Il est vraiment déconseillé de vous arrêter à l'entrée du parking, par souci de sécurité, et parce-que cela gêne la circulation.
- De favoriser le covoiturage quand c'est possible.

**Soyons plus attentifs et exigeants pour assurer la sécurité de vos enfants et de nos élèves.**

**La circulation doit être fluide.**

## Infirmierie – prise de médicaments

L'accueil des élèves malades se fait au bureau de la vie scolaire.

**L'élève qui se présente au bureau de la vie scolaire doit avoir obtenu l'autorisation du professeur avec lequel il a cours.**

**L'établissement n'est pas habilité à délivrer des médicaments aux élèves**, même pour un simple cachet d'aspirine. Cependant, l'élève malade peut en amener au collège en cas de besoin (médicament à prendre à l'infirmierie). Pour des traitements prescrits par le médecin, nous vous demandons de déposer la copie de l'ordonnance nous indiquant clairement la posologie à respecter.

Les élèves devant quitter l'établissement attendent leurs parents dans une infirmierie équipée d'une pharmacie élémentaire, d'un lavabo, de 2 lits de repos, et située à proximité des sanitaires.

## Absence des élèves

Pour toute absence imprévue, l'établissement doit être prévenu le matin avant 8h30. Elle doit être justifiée par un billet d'absence du carnet de bord au retour de l'élève avant l'entrée en classe. Pour les absences prévues, il est demandé de compléter un billet d'absence et de le présenter à la vie scolaire avant l'absence.

## CHOIX PEDAGOGIQUES ET PROPOSITIONS DE L'ETABLISSEMENT

### Pastorale et formation humaine

Différentes propositions ponctueront l'année à tous les niveaux : échanges, réflexions, temps forts, éducation à la santé et à la citoyenneté, interventions diverses.

Des temps de culture chrétienne, culture religieuse et formation humaine permettront aux élèves une découverte, un échange, un approfondissement toujours dans le respect de chacun, de son parcours et de ses convictions.

Des temps forts seront proposés pour tous à Noël et à Pâques.

L'établissement étant sous tutelle des Frères de Ploërmel, les 6èmes iront à la Maison Mère des Frères le 5 septembre. Nous marquerons également la Semaine Mennaisienne qui a lieu chaque année du 18 au 26 novembre. Le thème mennaisien pour l'année 2023.2024 est : « ENSEMBLE, construire ». Thème que nous déclinerons durant l'année scolaire.

Le collège est en lien avec la paroisse pour les préparations aux sacrements. Quel que soit l'âge, n'hésitez pas à nous solliciter pour toute question ou demande de renseignement.

## Les enseignements

### Compléments d'enseignements - Options

2023/2024	Langues				Accompagnement		Art	Sport		Citoyenneté
	Latin	Bilangue	Japonais	Section euro anglais	Parcours IDM	Méthodologie	Psalette	Section Foot	Section Kayak	Cadets de la sécurité
6 <sup>ème</sup>		X				X	X	X		
5 <sup>ème</sup>	X	X	X	X		X	X	X	X	
4 <sup>ème</sup>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3 <sup>ème</sup>	X	X	X	X	X	X	X	X		

### L'enseignement des langues

#### Langues et Cultures Etrangères (LCE)

- Tous les élèves de 6<sup>ème</sup> suivront un enseignement d'anglais à raison de 4h00 hebdomadaires et une initiation à l'allemand et à l'espagnol à raison d'1h00 par mois.
- L'enseignement « bilangue anglais-allemand »  
En plus des enseignements présentés ci-dessus, communs à tous, nous proposons aux élèves volontaires, un enseignement en allemand plus approfondi qui se poursuivra jusqu'en 3<sup>ème</sup> (2h30 pour chaque niveau).
- La Langue Vivante 2 : espagnol ou allemand  
Dès la 5<sup>ème</sup>, s'ils n'ont pas fait le choix de la bilangue, vos enfants suivront un enseignement de 2h30 soit en espagnol, soit en allemand.

### L'itinéraire de Découverte des Métiers (IDM) en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

Ce dispositif s'adresse plus particulièrement aux jeunes qui souhaitent découvrir le monde professionnel, se remotiver et donner du sens à leurs études. En 4<sup>ème</sup>, il consiste, durant les premiers mois, à se rendre sur une dizaine de mercredis matins dans les lycées ploërmelais (La Mennais et La Touche) pour y découvrir 5 domaines d'activités : restauration, tertiaire, industriel, santé et agricole. Par la suite, les élèves effectueront 4 séries de stage en entreprise les mercredis, et une semaine complète en juin.

En 3<sup>ème</sup>, en plus de la semaine de stage obligatoire, le jeune suivra 2 stages supplémentaires : l'un en décembre, l'autre au printemps. Un suivi hebdomadaire est également assuré par un enseignant.

## Les activités physiques et sportives

### Section Canoë-Kayak

Cette option permet à des élèves ayant une sensibilité sportive de pratiquer cette activité sur le temps scolaire. D'autres, déjà initiés, peuvent se perfectionner et progresser dans leur entraînement. Elle s'adresse aux élèves de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> volontaires **qui s'engagent pour l'année scolaire**. Pour valider son inscription à la section, l'élève doit fournir son attestation « savoir nager » obtenue en fin de 6<sup>ème</sup>. La section sera encadrée par Madame THEPAUT Laurence.



## Section Football

Nous disposons également d'une section football. Elle est ouverte aux élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> préalablement sélectionnés et repose sur un entraînement sportif de 2 heures par semaine, encadré par M. BLANCHARD, éducateur sportif. Cette discipline requiert de bonnes capacités sportives et de la persévérance dans l'effort.

## Association sportive

Les différentes activités pourront se dérouler sur le temps du midi, le soir après les cours ou le mercredi après-midi. Les élèves qui s'inscrivent à l'Association Sportive, le mercredi après-midi, peuvent prendre leur déjeuner au restaurant scolaire. Les repas pris seront directement facturés sur les notes.

## La psalette : parcours musique-étude en 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

Cette formation musicale axée principalement sur le chant choral est assurée en partenariat avec l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés de Sainte Anne d'Auray. Dispensé sur le temps scolaire, l'enseignement comporte des cours de technique vocale (3h00 à 4h00 au total par semaine). Le répertoire abordé est puisé aussi bien dans le patrimoine de la musique sacrée que profane. Sous la responsabilité pédagogique de Monsieur Marc HUCK, la Psalette se produit régulièrement selon un calendrier établi en début d'année scolaire. A tout moment de la scolarité au collège, il est possible d'intégrer la Psalette.

## Les ateliers pédagogiques

Des ateliers seront proposés aux élèves sur le temps de midi afin qu'ils puissent encore élargir leurs champs de compétences. Parmi les propositions : jeux d'échecs, relaxation, atelier théâtre... La participation aux ateliers se fera sur inscription après la rentrée, courant septembre-octobre.

## L'étude du soir

Le collège propose une étude du soir les lundis et jeudis, encadrée par le personnel d'éducation et gratuite pour les familles. Elle s'adresse à des jeunes volontaires qui ont un réel besoin d'avoir un temps de révision et de travail pour avancer leurs devoirs. Afin de préparer les listes de présences et de préciser les règles à respecter lors de ces études du soir, nous vous demandons de prendre connaissance du règlement de l'étude et de retourner le coupon comme indiqué.

➔ Voir annexe 2 page 15 : coupon pour inscription à l'étude du soir

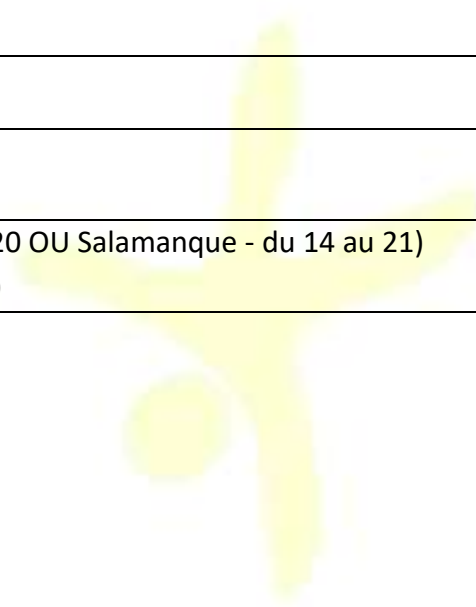
## Un garage à vélos pour les élèves sportifs et éco-citoyens

Un garage à vélos avec abri a été installé par l'APEL face au collège, sur un espace mis à disposition par l'école Sainte Jeanne d'Arc. N'hésitez donc pas à inciter votre enfant à venir au collège à vélo, en toute sécurité, avec un casque, un gilet jaune et un éclairage.

## Les sorties pédagogiques et séjours

→ Les sorties pédagogiques et les séjours linguistiques auront lieu semaine 42 (du 16 au 21 octobre).

<b>Niveau 6<sup>ème</sup></b>	2 jours (le 16 et le 17 OU le 20 et le 21), à définir
<b>Niveau 5<sup>ème</sup></b>	Sorties à la journée, à définir
<b>Niveau 4<sup>ème</sup></b>	Angleterre (du 15 au 21) Irlande (du 14 au 20)
<b>Niveau 3<sup>ème</sup></b>	Espagne (Cordoue - du 14 au 20 OU Salamanque - du 14 au 21) Allemagne (Calw – du 9 au 20)



## FRAIS SCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

### Tarifs

**Contribution des familles** : pour que notre établissement, contribue à plus de justice, le collège Saint-Julien a mis en place depuis la rentrée 2019 un système de péréquation.

Il s'agit d'établir un barème de la contribution des familles progressif en 3 catégories qui correspondent à 3 degrés de quotient familial. **Aucun contrôle ne sera opéré par l'établissement. Ce choix restera confidentiel et en toute liberté pour chaque famille.** Il s'inscrit dans une démarche de solidarité.

**Calcul du quotient familial** : le quotient familial annuel est un ratio entre les revenus et le nombre de parts du foyer. Il suffit de diviser le revenu fiscal de référence par un nombre de parts. Ils sont consultables sur l'avis d'imposition 2023 soit revenus 2022.

Quotient familial	Catégorie	Contribution annuelle
Moins de 5 599 €	A	472.80 €
Entre 5 600 € et 6 499 €	B	490.70 €
Au-dessus de 6 499 €	C	508.70 €

**Pour les élèves demi-pensionnaires** (Prix du repas : 5.49 € - 140 repas dans l'année scolaire).

Quotient	Contributions	Fournitures Livres de poche	Frais de repas	Total prélèvement
A	47.28 €	3.45 €	76.86 €	<b>127.59 €</b>
B	49.07 €	3.45 €	76.86 €	<b>129.38 €</b>
C	50.87 €	3.45 €	76.86 €	<b>131.18 €</b>

**Pour les élèves externes.**

Quotient	Contributions	Fournitures Livres de poche	Total prélèvement
A	47.28 €	3.45 €	<b>50.73 €</b>
B	49.07 €	3.45 €	<b>52.52 €</b>
C	50.87 €	3.45 €	<b>54.32 €</b>

**Réduction du coût :**

Les familles peuvent prétendre à plusieurs aides :

- Fonds social collégien ou fonds social restauration
- Bourses de collège
- REST'O collège
- Fonds solidarité
- Réduction de la contribution des familles à hauteur de 30 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant

Il est tenu compte de certaines absences pour des réductions sur la facturation des repas non consommés au collège :

- en cas de maladie : réduction **50 %**. Condition : à partir de 3 jours consécutifs,
- en cas d'hospitalisation : réduction **100 %** dès le 1<sup>er</sup> jour,
- en cas de voyages scolaires ou de stages à l'extérieur : réduction **75 %**.

Cependant, il n'est pas tenu compte des absences pour convenance personnelle : congés anticipés, absences autres que maladie...

## Modalités de règlement - 2 formules de paiement

→ Prélèvement automatique sur 10 mois du 5 octobre 2023 au 5 juillet 2024

Toutes les **nouvelles familles qui désirent prendre le prélèvement doivent demander une fiche « prélèvement automatique » au secrétariat**, même s'il y a un frère ou une sœur dans une classe supérieure (**dans ce cas préciser le nom, le prénom de l'enfant ou des enfants**).

Les familles qui avaient opté pour le prélèvement en 2022-2023 n'ont pas besoin de compléter le formulaire mandat de prélèvement SEPA, sauf si elles ont changé de compte bancaire.

**Attention** : les parents des élèves de 6<sup>ème</sup> ont déjà eu la possibilité de compléter cette demande lors de la confirmation d'inscription de leur enfant en juin.

→ Règlement par chèque à réception de la facture 4 fois dans l'année : octobre, décembre, mars et juin (chèque à l'ordre de : OGEC – Collège Saint-Julien).

Pour les élèves externes qui mangent occasionnellement à la restauration, le prix du repas est de **5.63 €**. Le repas sera facturé sur les notes de frais scolaires.

Les cartes de restauration seront distribuées **en septembre** dans la classe de votre enfant.

L'accès au self est informatisé. Les élèves ont une carte à code barre. Cette carte est scannée à chaque passage de l'élève.

Il est important que l'élève prenne soin de cette carte.

En cas de perte ou de dégradation, il sera demandé la somme de 2 € pour le renouvellement de cette carte.

Tout changement de régime (demi-pensionnaire – externe) ne pourra se faire qu'au 1<sup>er</sup> novembre, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> avril.

**Tous les documents administratifs seront à disposition des familles sur le site ECOLE DIRECTE : ESPACE FAMILLES – documents ou ESPACE FAMILLES – situation financière.**

### Aides aux familles

**Rest'o collège** : la somme est versée par le conseil général. Le montant est de 1 € par repas **pour les élèves demi-pensionnaires 4 jours par semaine uniquement** en fonction des revenus perçus par les familles. Le dossier sera à retirer au secrétariat début septembre.

**Bourses de collège** versées par l'Inspection Académique en fonction des revenus perçus par les familles. Le dossier sera à retirer au secrétariat **début septembre**. Le ministère de l'éducation nationale a créé un simulateur de droit à obtention d'une bourse en collège. Il est accessible à l'adresse suivante : [www.education.gouv.fr/bourses-de-college](http://www.education.gouv.fr/bourses-de-college)

Pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, une circulaire vous parviendra par l'intermédiaire de votre enfant pour vous informer des barèmes dès que nous les recevrons de l'Inspection Académique et du Conseil Général. Pour les autres niveaux, l'information sera mise en ligne sur Ecole Directe.

Nous bénéficions au collège de **dispositifs sociaux** mis en place pour aider les familles en difficulté : fonds social collégien, fonds restauration et fonds de solidarité.

Certaines familles peuvent connaître des difficultés financières, même passagères. Le chef d'établissement et le service administratif sont à votre écoute : n'hésitez pas à venir en parler ou à adresser un courrier.

## DEROULEMENT DE LA RENTREE 2023

### Niveau 6<sup>ème</sup>

#### LUNDI 4 SEPTEMBRE à 8 h10 : rentrée des élèves de SIXIEME

Les parents sont invités à accompagner leurs enfants de 8h10 à 9h30.

Un café sera ensuite offert par l'APEL.

8h10 – 8h30:

- **Accueil des jeunes et de leurs parents** par le chef d'établissement dans la cour du collège
- Appel par classe par le responsable de niveau

8h30 – 12h00 (les élèves uniquement) : N.B. : ce jour-là, les enfants prévoient leur trousse et des crayons.

- Prise en charge par le professeur principal
- Organisation / Présentation
- Distribution des fournitures

12h00 : Repas au self pour les élèves

13h30 – 16h30 : Cours selon les emplois du temps

#### MARDI 5 SEPTEMBRE

- 8h10 – 16h30 : Journée à la Maison Mère des Frères à Ploërmel. Temps d'intégration et découverte du réseau Mennaisien (Tutelle de notre collège). **Merci de prévoir un pique-nique et des chaussures adaptées.**

### Niveau 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

#### MARDI 5 SEPTEMBRE

8h10

Accueil des jeunes par le chef d'établissement **dans la cour du collège**

Appel par classe par les responsables de niveaux

8h20 - 12h15

Prise en charge des élèves par le professeur principal de la classe (distribution des emplois du temps, remise des fournitures et manuels...)

Niveaux 5<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> : 13h30

Après-midi intégration. **Prévoir une tenue et des chaussures adaptées à des activités en extérieur.**

Niveau 3<sup>ème</sup> : 11h30

Départ pour une après-midi intégration. **Merci de prévoir un pique-nique et une tenue / chaussures adaptées à des activités en extérieur.**

#### Information complémentaire

Les photos de classe seront prises le jeudi 7 et le vendredi 8 septembre.

# ANNEXES



## Annexe 1 : les transports scolaires

**BREIZHGO**

Le réseau de transport public 100% Bretagne

Depuis la rentrée 2020, la Région Bretagne a mis en place une tarification scolaire harmonisée pour les quatre départements bretons.

**Pour l'année scolaire, les familles paieront 120 € par enfant pour le 1er et le 2<sup>ème</sup> enfant transporté puis 50 € pour le 3<sup>ème</sup>. La gratuité s'appliquera à partir du 4<sup>ème</sup> enfant.**

Cette tarification s'applique pour tous les modes de transport (train TER, car, bateau) pour les élèves demi-pensionnaires et internes qui s'inscrivent dans leur établissement de référence sauf motif pédagogique justifié et reconnu (Source ONISEP ou fichier de l'Inspection académique).

La fiche de demande d'inscription au transport scolaire est téléchargeable sur le site : [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)

Les demandes d'inscription et les renouvellements d'inscription sont à effectuer pour le 14 juillet au plus tard.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le service transports de l'antenne de Vannes au 02.99.300.300 ou par mail [antennedevannes.transports@bretagne.bzh](mailto:antennedevannes.transports@bretagne.bzh)

## Annexe 2 : étude du soir - règlement et inscription définitive

**Année scolaire 2023-2024**

- L'inscription à l'étude du soir se fait pour **l'année scolaire ou une partie de l'année**. Toute absence doit être justifiée par les parents qui préviennent l'établissement au même titre qu'une absence de journée en remplissant le carnet de bord de son enfant. En cas d'absence non-justifiée, l'établissement se réserve le droit d'appeler les familles pour la vérifier. **Si des absences non-justifiées se répètent, l'élève ne sera plus accepté en étude le soir.**
  - L'étude du soir **commence à 16H45 les Lundis et Jeudis**. Entre 16H30 et 16H45, les élèves restent sur la cour de récréation à l'intérieur du collège.
  - Au début de chaque étude, un appel est effectué par l'Assistant d'Education. **Chaque élève doit être ponctuel.**
  - **Il est nécessaire d'avoir une attitude propice au travail.** Les élèves doivent prévoir leurs affaires (livres et cahiers) avant le début de l'étude, et mettre à jour leur agenda afin d'éviter tout déplacement au cours de la séance.
- Objectifs :**
- Réviser mes leçons,
  - S'avancer dans mes devoirs de la semaine.
- **L'étude se termine à 17H45.** Les élèves attendent leurs parents à l'entrée principale du collège, **merci d'être ponctuel.**
  - **L'étude débutera à partir du lundi 18 septembre et du jeudi 21 septembre 2023 et prendra fin le lundi 27 mai et le jeudi 30 mai 2024.**

**Les lundis et jeudis avant les vacances, l'étude ne sera pas assurée.**

*Merci de remplir et signer le coupon ci-dessous  
afin d'inscrire votre enfant à l'étude du soir, et de le remettre dès que possible au RVS, Mr BOUTOUILLET.*

M., Mme.....  
Responsable(s) légal(aux) de .....en classe de .....

- Inscrit(vent) leur enfant à l'étude du soir les :       LUNDI                       JEUDI
- A / Ont pris connaissance, avec leur enfant, du règlement spécifique de l'étude et s'engagent à le respecter.

A .....Le..... Signature